

Le flop du droit individuel de formation

CHRONIQUE



Anne Rodier

Seuls un tiers (31 %) des salariés ont enregistré leurs droits, explique la journaliste Anne Rodier dans sa chronique. Avec plus de 10 millions de salariés qui ne l'ont pas fait, c'est un budget d'au moins 12 milliards d'euros qui sera perdu pour les salariés au lieu d'être investi dans leur formation professionnelle.

Publié aujourd'hui à 06h45

Temps de

Lecture 2 min.

Carnet de bureau. Les salariés ont encore un gros mois pour enregistrer leurs droits individuels de formation (DIF). Pour quoi faire ? Pour financer leur permis de conduire, améliorer leur anglais, se familiariser à la gestion de projet, voire anticiper une formation qui se révélera utile quand la conjoncture économique les astreindra à la reconversion professionnelle.

Plus de six ans que le compte personnel de formation (CPF) a été créé en 2015 et que les salariés ont été invités à transférer leurs droits acquis. Le CPF a été réformé depuis, en 2018 pour passer d'une comptabilité en heures à une comptabilité en euros. Et l'échéance d'inscription au DIF, initialement fixée au 31 décembre 2020, a été reportée au 30 juin 2021, dans le cadre du projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire.

Pourtant, à un peu plus d'un mois avant l'échéance, le DIF fait toujours flop : seuls un tiers (31 %) des salariés ont enregistré leurs droits, selon l'enquête Wall Street English publiée ce mercredi 26 mai et réalisée par Ipsos auprès de plus de 2 000 personnes du 10 au 12 mai. La Caisse des dépôts le confirme au Monde : seuls « 6,3 millions de salariés ont “transféré” leurs droits DIF sur le CPF. Nous étions à 5,98 millions début janvier », précise l'institution chargée de la gestion des comptes personnels de formation.

C'est déjà mieux et même bien mieux qu'en octobre 2020, lorsqu'ils n'étaient que 17 %. La première date butoir du 31 décembre 2020 a sans doute été incitative. « Les six mois supplémentaires accordés [de janvier à juin 2021] devraient permettre de rattraper le retard sur le transfert des droits au DIF », prédisait fin janvier le directeur des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts Michel Yahiel, interrogé par l'AEF.

Pas de déclic

Mais à la mi-mai, l'échec est encore cuisant. Le DIF représente un maximum de 1 800 euros par personne et en moyenne 1 200 euros pour ceux qui ont transféré leurs droits. Avec plus de 10 millions de salariés qui ne l'ont pas fait, c'est un budget d'au moins 12 milliards d'euros qui sera perdu pour les salariés au lieu d'être investi dans leur formation professionnelle. Le ministère du travail a annoncé en janvier qu'il communiquerait « régulièrement [jusque fin juin] pour inciter les salariés à faire valoir leurs droits à la formation ».

La ministre du travail, Elisabeth Borne, a adressé un courrier aux chefs d'entreprise, aux fédérations professionnelles et aux partenaires sociaux « pour leur rappeler la nécessité d'inciter les salariés à effectuer cette démarche et à se former, en particulier dans cette période ». Mais l'information n'atteint pas les salariés et quand elle passe, elle ne provoque pas de déclic : 72 % des salariés interrogés par l'IFOP disent connaître la nouvelle date butoir du 30 juin. Mais 69 % n'ont toujours rien transféré : 33 % ne savent pas que leurs droits sont toujours valables, 19 % ne savent pas qu'il faut les transférer et 17 % savent mais ne l'ont pas fait.

« Les salariés ne basculent leurs droits que lorsqu'ils perçoivent leurs besoins de formation, au risque de les perdre », explique Natanael Wright, le président de Wall Street English France. Ce serait pourtant dommage de le regretter en pleine crise de l'emploi.